

L'incinérateur et l'île de Beauté

Veolia, n'a pas attendu d'être appelé à piloter la SNCM pour débarquer en Corse. La multinationale était en effet déjà présente sur l'île via sa succursale Kyrnolia, qui détient une partie importante du marché de l'eau.

Depuis Marseille, les dirigeants de Veolia Environnement de la région PACA, observent attentivement si d'autres marchés pouvaient s'entrouvrir sur l'île. Même si on a affaire à une méga multinationale, le refrain est toujours identique: il n'y a ni petits marchés, ni petits profits... Tout est bon à prendre, pourvu que ça rapporte!

Une qualité remarquable: le prix

Rien d'étonnant donc que, quand le 7 juillet 2006 le Syndicat d'étude et de préfiguration pour la mise en œuvre du traitement des déchets ménagers et assimilés (Syvadec) a présenté une étude réalisée par le cabinet Merlin, proposant l'incinération annuelle de 160.000 tonnes de déchets... chez Veolia PACA on s'est mis à scruter l'île avec un intérêt grandissant. En effet, la Corse connaît, depuis longtemps, un gros problème concernant le traitement des déchets. Le Syvadec, fondé le 17 mai 2005, a été chargé d'élaborer un projet global de traitement de déchets. Très rapidement, cet organisme a formalisé une décision stratégique: la construction d'une unité de traitement thermique.

L'incinérateur en Corse, sur l'île de Beauté, il faut bien l'admettre, est une idée autant extravagante... que polluante!

Pour certains intérêts, il a pourtant une qualité remarquable: le prix. L'incinérateur est cher, très cher (jusqu'à 30% plus cher par rapport aux choix alternatifs non polluants). En Corse, on estime son coût final à 150 millions d'euros. Les demandes de subventions pourraient atteindre 80% de cet investissement très lourd. Investissement très lourd pour la collectivité, car les contrats avec les sociétés qui exploitent les incinérateurs sont par contre une source de profit non négligeable. Pour ces dernières.

En effet, les contrats de longue durée prévoient, en général, un tonnage annuel minimum à fournir à l'exploitant. Dans le cas contraire, si le minimum n'est pas atteint... les pénalités tombent! Et les profits augmentent pour les heureux exploitants. Le marché est porteur, à une condition. Il faut aller vite. Les normes en matière écologique changent, se durcissent, d'année en année. Et ceci préoccupe les leaders du secteur. En parlant de Veolia, l'agence spécialisée AOF souligne dans ses récentes dépêches: "Le groupe est exposé aux législations en matière de respect environnemental, dont l'endurcissement est synonyme de coût supplémentaire". Limpide.

Incidence des cancers à proximité des usines d'incinération d'ordures ménagères

PREMIERS RÉSULTATS

InVS
INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE

(...)

Conclusion

Les premiers résultats de l'étude mettent en évidence une relation significative entre le lieu de résidence sous un panache d'incinérateur de 1972 à 1985 et l'augmentation du risque de certains cancers : chez la femme, tous cancers et cancer du sein et, sans tenir compte du sexe, cancer du foie et lymphomes malins non hodgkiniens. Cette dernière relation est cohérente avec les résultats d'une précédente étude française. L'étude suggère également un lien avec les sarcomes des tissus mous.

L'interprétation de ces données nécessite encore des approfondissements, et ne conduit pas à ce stade à recommander des décisions de santé publique.

L'étude portant sur une situation passée, ces résultats ne peuvent pas être transposés aux situations actuellement générées par les incinérateurs, moins polluants et mieux contrôlés qu'auparavant.

L'étude publiée en novembre 2006, par l'institut de veille sanitaire met en évidence "une relation significative entre le lieu de résidence sous un panache d'incinérateur de 1972 à 1985 et l'augmentation du risque de certains cancers : chez la femme, tous cancers et cancer du sein et, sans tenir compte du sexe, cancer du foie et lymphomes malins non hodgkiniens". Un résultat accablant pour les incinérateurs.

L'hermétisme est de rigueur

Limpide... mais pas d'une transparence absolue, quand même... il est en effet assez difficile d'aborder directement la question de l'incinérateur avec le président du Sivadec. Monsieur François Tatti (PRG), adjoint du maire de Bastia Emile Zuccarelli, est autant accessible, qu'hermétique. Jugez vous-mêmes.

Nous avons posé la question suivante au président du Sivadec: Le projet de l'incinérateur est-il toujours d'actualité? La réponse qui nous parvient, par mail, est la suivante: "Je vous adresse le dernier article dans lequel j'explique ce que je veux faire. La réponse sur le mode de traitement ne m'appartient pas elle relève de l'assemblée de Corse". En pièce jointe, un article de *Corse-Matin*, le seul quotidien insulaire, titre: "Le Sivadec donne à son projet une empreinte écologique". Laquelle? "Notre approche prend en compte l'empreinte écologique du projet, c'est-à-dire sa charge écologique globale sur le milieu", répond Monsieur Tatti dans l'article.

"Tout ce qui va se passer maintenant relève au second plan la logique controversée des choix techniques", explique le quotidien du groupe Lagardère à ses lecteurs... en omettant de leur fournir un décideur capable de déchiffrer des propos aussi vides qu'impalpables.

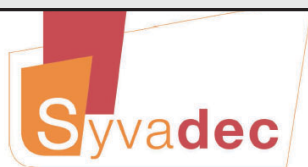
Un secret de Polichinelle

N'ayant toujours pas obtenu de réponse, nous relançons Monsieur Tatti:

"Vous êtes le président du Sivadec, c'est de votre responsabilité de présenter un rapport à l'assemblée de Corse: le projet de l'incinérateur a-t-il été abandonné ou bien demeure-t-il un projet encore envisageable?"

"Je ne souhaite pas communiquer d'une manière simpliste sur un dossier compliqué et fondamental pour la Corse. Il faut que les choix de l'assemblée soient effectués en connaissance de cause et en toute transparence". Jusque-là nous sommes entièrement d'accord avec Monsieur Tatti. "Dès l'automne nous allons entrer dans une phase plus active puisque nous allons mettre en œuvre notre plan pour fermer les décharges municipales non conformes et lancer un vaste plan de compostage". Nous le suivons toujours.

"Les résultats que nous obtiendrons sur ces actions nous donneront des indications précieuses sur le mode de traitement des déchets résiduels". Et, voilà, que la transparence qu'on nous avait annoncée nous fausse à nouveau la route en chemin...



Projet fédérateur de traitement des déchets de Corse

RAPPORT DE SYNTHESE

Adopté par l'Assemblée Générale élargie du SYVADEC le 7 juillet 2006 à Corté

(...)

La valorisation énergétique prévue au PIEDMA sera mise en place dans **une unité de traitement thermique exportant de l'électricité (72 000 MWh/an)** située dans le centre de la Corse. Le choix du procédé – incinération ou thermolyse – n'a pas été fait à ce jour, il sera effectué dans plusieurs mois par le syndicat de réalisation. Le choix entre les deux options sera tranché en fonction de l'ensemble des paramètres liés aux aspects environnementaux, financiers et à la fiabilité du procédé.

Il faut tout de même indiquer qu'**à l'heure actuelle seule l'incinération constitue une technique éprouvée**. La seule **unité de thermolyse** qui fonctionne en France traite à peine 35 000 tonnes par an alors qu'elle a été conçue pour en traiter 50 000 et ceci en raison des nombreux arrêts qui sont nécessaires pour les mises au point et les modifications. Quant à la facture, elle dépasse celle de l'incinération de 30% au moins. Enfin, ce procédé génère un sous produit, représentant 25% du tonnage entrant, qu'il faut traiter par ... incinération. Cependant, la mise au point du procédé se poursuit et rien n'interdit d'imaginer que les problèmes soient résolus à court terme.

L'incinération est désormais un procédé très fiable, depuis qu'en 2002, les contraintes ont été très fortement renforcées par l'union européenne pour réduire les émissions dans l'atmosphère. Son rejet dans l'opinion publique demeure très fort en raison des nuisances des incinérateurs d'ancienne génération qui sont tous fermés désormais. Il faut avoir à l'esprit que les villes les plus belles et les plus riches de France valorisent l'énergie contenue dans leurs déchets par incinération : c'est le cas de Paris, Lyon ou encore Monaco ! C'est aussi le cas de départements touristiques (P.O.) ou ruraux ou agricoles (Haute Marne, Loiret). Qui peut imaginer un seul instant que les populations de ces agglomérations sont moins attachées que nous à leur santé et à leur environnement ?

(...)

Le 7/7/2006, il est clairement indiqué dans le rapport de synthèse adopté par l'assemblée générale du Syvadec (Syndicat d'étude et de préfiguration pour la mise en œuvre du traitement des déchets ménagers et assimilés) qu'il est prévu la mise en place d'une unité de traitement thermique des déchets. En clair, un incinérateur. Pourquoi, aujourd'hui, le président du Syvadec esquive toute question sur le sujet? La forte opposition de la population, la création d'un collectif contre l'incinérateur expliquent sans doute les réticences du président du Sivadec.

Pourquoi le président du Sivadec n'est pas en mesure de nous dire, si le projet d'un incinérateur dans l'unité de traitement des ordures ménagères est une hypothèse qu'il envisage pour l'île de Beauté?



C'est oui, ou c'est non?

En fait, pourquoi entretenir le mystère autour d'un secret de Polichinelle?

Un "secret" qui est observé avec nonchalance par Veolia Environnement... Nonchalance ne veut pas dire négligence. Nous posons la question.

Le numéro un du marché est au courant du projet. Il attend que la collectivité territoriale s'exprime. Chez Veolia Environnement, délégation PACA, on finit par nous lâcher: "De toute façon il y aura appel d'offres. Suez aussi pourrait se présenter".

A moins, qu'entre-temps, Veolia n'ait dévoré son principal concurrent.

	<h2>Découvrez les épisodes précédents</h2>	
---	--	---

Si vous souhaitez être tenus au courant de l'actualité de notre site et de la mise en ligne de tous nos nouveaux articles, inscrivez-vous gratuitement à notre newsletter : <http://www.amnistia.net/redactio/lettre.htm>

Amnistia.net-Les enquêtes interdites – journal édité par Amnistia.net, SARL de presse au capital de 3200 eur
111, rue Ordener 75018 Paris – RCS Paris B 432 308 849 – directeur de la publication : Corrado Balocco – ISSN : 1624-7671.
©*amnistia.net* 2007

Abonnements en ligne

**Abonnez-vous au site Amnistia.net : accès direct à tous les articles et dossiers exclusifs
et recevez, chaque mois, notre journal *Les Enquêtes interdites* (format PDF).**

Abonnements: 4 euros 15 jours (carte bancaire uniquement) | 18 euros 3 mois | 50 euros 1 an

Bulletin d'abonnement

à nous faire parvenir avec votre règlement par chèque à l'ordre de *amnistia.net*

Je souhaite m'abonner au site *amnistia.net* et à la revue *Les enquêtes interdites*

- Abonnement annuel au site *amnistia.net* et à notre revue *Les enquêtes interdites* (12 numéros par an) en format PDF : 50 euros
- Abonnement de trois mois au site et à notre revue en format PDF : 18 euros

nom prénom

adresse

code postal ville pays

e-mail

***amnistia.net* – 111 rue Ordener – 75018 Paris – mail : redaction@amnistia.net**

Toutes les informations sont obligatoires. Les informations qui vous concernent sont destinées à Amnistia.net, dans le but de vous inscrire sur notre liste d'abonnés. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés »). Pour l'exercer, adressez-vous à : Amnistia.net, 111 rue Ordener, 75018 Paris, mail : redaction@amnistia.net.